

Programmes de suppléance pour les spécialistes du Nord Foire aux questions

Suis-je admissible à la suppléance au titre du Programme de suppléance pour les spécialistes du Nord? 2

Comment puis-je présenter une demande afin de participer au Programme de suppléance pour les spécialistes du Nord et planifier une mission de suppléance? 2

Comment puis-je inscrire ou modifier mon adresse postale et/ou mes renseignements bancaires en vue du dépôt direct? 3

Quelle est la différence entre une mission approuvée dans le cadre du Programme de suppléance prioritaire pour les spécialistes et une mission approuvée dans le cadre du Programme de suppléance temporaire pour les spécialistes? 3

Comment puis-je savoir si ma mission de suppléance est approuvée dans le cadre du Programme de suppléance prioritaire pour les spécialistes ou du Programme de suppléance temporaire pour les spécialistes? 4

J’ai terminé ma mission de suppléance. À quel moment puis-je présenter ma demande de remboursement et mes reçus? 4

Quand puis-je m’attendre à recevoir un remboursement de mes dépenses? 4

J’ai reçu mon remboursement et j’ai remarqué des différences entre les renseignements sur mon bordereau de dépôt et ce qui figure dans ma documentation. Qu’est-ce que cela signifie? 5

Suis-je admissible à la suppléance au titre du Programme de suppléance pour les spécialistes du Nord?

Pour être admissibles à une mission de suppléance, les médecins spécialistes doivent respecter les conditions suivantes :

1. ils doivent être inscrits auprès de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario;
2. ils doivent être inscrits auprès du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ou du Collège des médecins de famille du Canada (pour les spécialités d'omnipraticiens uniquement);
3. ils doivent fournir une preuve d'assurance à titre de médecin (c.-à-d. inscription à l'Association canadienne de protection médicale);
4. ils doivent bénéficier de droits hospitaliers;
5. ils doivent posséder un numéro de facturation valide (Régime d'assurance-santé de l'Ontario).

Comment puis-je présenter une demande afin de participer au Programme de suppléance pour les spécialistes du Nord et planifier une mission de suppléance?

Les médecins suppléants doivent planifier les missions de suppléance au titre du Programme de suppléance pour les spécialistes du Nord directement avec la localité concernée. Pour savoir comment vous y prendre, nous vous invitons à consulter les missions possibles dans le cadre du Programme sur le site [EmploisPSO](#), puis à communiquer directement avec la localité en cause en vue de planifier le tout.

Cherchez des occasions s'adressant aux médecins et sélectionnez « Suppléance – PSSN » dans le menu déroulant « Type d'emploi » afin de consulter les possibilités de suppléance offertes dans le cadre du Programme. Lorsque vous aurez planifié une mission de suppléance, la localité communiquera directement avec le personnel du Programme aux fins d'approbation. Avant d'entreprendre une première mission de suppléance, les médecins doivent soumettre les formulaires [Demande relative au Programme de suppléance pour les spécialistes du Nord](#) et [Vérification des renseignements bancaires](#), ainsi qu'un spécimen de chèque portant la mention « NUL » pour permettre le paiement par dépôt direct.

Comment puis-je inscrire ou modifier mon adresse postale et/ou mes renseignements bancaires en vue du dépôt direct?

Vous pouvez modifier votre adresse postale en envoyant un courriel à norspec@healthforceontario.ca. Veuillez fournir votre ancienne adresse, votre nouvelle adresse, votre nom complet ainsi que votre numéro de membre de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

Pour changer vos renseignements bancaires, vous devez présenter un nouveau formulaire [Vérification des renseignements bancaires](#) ainsi qu'un spécimen de chèque portant la mention « NUL » pour le nouveau compte. Ces documents peuvent être envoyés par télécopieur (416-874-4075), par courriel (norspec@healthforceontario.ca) ou par la poste.

Agence de promotion et de recrutement de ProfessionsSantéOntario
Coordonnateur des activités
Programmes de suppléance pour les spécialistes du Nord
163, rue Queen Est
Toronto (Ontario) M5A 1S1

Veuillez noter qu'afin que le personnel du Programme puisse déposer des fonds dans le compte bancaire d'une entreprise, cette dernière doit être inscrite auprès de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

Quelle est la différence entre une mission approuvée dans le cadre du Programme de suppléance prioritaire pour les spécialistes et une mission approuvée dans le cadre du Programme de suppléance temporaire pour les spécialistes?

Les médecins qui participent à des missions approuvées dans le cadre du Programme de suppléance temporaire pour les spécialistes ont le droit de présenter une demande de remboursement pour des frais de déplacement et d'hébergement uniquement. Les médecins qui participent à des missions approuvées dans le cadre du Programme de suppléance prioritaire pour les spécialistes peuvent, pour leur part, soumettre une demande de remboursement pour des frais de voyage/travail (c.-à-d. vacations, honoraires), en plus des frais de déplacement et d'hébergement.

Comment puis-je savoir si ma mission de suppléance est approuvée dans le cadre du Programme de suppléance prioritaire pour les spécialistes ou du Programme de suppléance temporaire pour les spécialistes?

Les localités qui ont recours au Programme de suppléance pour les spécialistes du Nord devraient informer les médecins suppléants à l'avance de la nature de leur mission de suppléance, soit prioritaire ou temporaire. Si la localité ne fournit pas cette information, veuillez communiquer avec la personne-ressource au sein de celle-ci avec laquelle vous avez organisé votre mission.

J'ai terminé ma mission de suppléance. À quel moment puis-je présenter ma demande de remboursement et mes reçus?

Les demandes de remboursement au titre du Programme de suppléance pour les spécialistes du Nord dûment remplies et tous les reçus originaux doivent être envoyés par la poste à l'adresse suivante :

Agence de promotion et de recrutement de ProfessionsSantéOntario
Coordonnateur des activités
Programmes de suppléance pour les spécialistes du Nord
163, rue Queen Est
Toronto (Ontario) M5A 1S1

Veuillez noter que les demandes de remboursement doivent être complètes; vous devez ainsi comptabiliser vos heures de travail pour chaque journée dans la localité, signer et dater le formulaire et joindre les reçus originaux aux fins de remboursement. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées, ce qui retardera le versement du paiement.

Quand puis-je m'attendre à recevoir un remboursement de mes dépenses?

Les médecins suppléants peuvent s'attendre à ce que les fonds soient déposés dans un délai de quatre à six semaines après la date de réception, par notre bureau, du formulaire de remboursement des frais de suppléance des spécialistes dûment rempli ainsi que des reçus originaux. Les demandes de

remboursement incomplètes retarderont le paiement, qui ne pourra alors être effectué dans ce délai. Le bordereau de paiement sera envoyé au médecin suppléant (par courriel) une fois que le paiement aura été effectué; il est recommandé au médecin de vérifier les renseignements figurant sur ce bordereau.

J'ai reçu mon remboursement et j'ai remarqué des différences entre les renseignements sur mon bordereau de dépôt et ce qui figure dans ma documentation. Qu'est-ce que cela signifie?

Veillez lire les commentaires fournis pour chaque différence entre les renseignements sur le bordereau de dépôt et ceux contenus dans votre formulaire de demande de remboursement, de même que les lignes directrices sur ces demandes avant de communiquer avec le personnel du Programme de suppléance pour les spécialistes du Nord. Si vous devez fournir des renseignements ou des documents supplémentaires, veuillez les faire parvenir au personnel; du Programme par télécopieur, courriel ou courrier afin que ceux-ci soient examinés aux fins de paiement supplémentaire, s'il y a lieu.